

 **AVIS DE CONCOURS :**

**EXAMEN PROFESSIONNEL
POUR L'AVANCEMENT AU GRADE
DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF
DE CLASSE EXCEPTIONNELLE**



SESSION 2012

Inscription par Internet à l'adresse suivante :

<https://ocean.ac-amiens.fr/inscrinteATE>

**Ouverture du serveur : du vendredi 13 janvier 2012 (12 heures)
au mardi 07 février 2012 (17 heures, heure de Paris)**

☛ Aucune inscription ou modification d'inscription par internet ne sera admise en dehors de ces délais.

☞ L'épreuve d'admissibilité n'est plus une épreuve écrite. Elle consiste désormais en l'examen du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat. Le jury examine le dossier qu'il note en fonction de l'expérience acquise par le candidat durant son parcours professionnel au regard de son grade d'appartenance à chaque étape de ce parcours (coefficient 3).

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ainsi qu'un guide d'aide au remplissage seront disponibles sur le site internet du ministère de l'éducation nationale.

*Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle devra être retourné par voie postale en recommandé simple en trois exemplaires au bureau des concours de la division des examens et concours du rectorat de l'académie d'Amiens, **au plus tard le 27 février 2012**, cachet de la poste faisant foi.*

Si ce dossier est transmis après cette date (le cachet de la poste faisant foi), le candidat sera éliminé et sa candidature sera annulée. Aucune pièce complémentaire transmise par le candidat après cette même date ne sera prise en compte.

Vous pouvez consulter la fiche métier (à savoir les conditions d'accès, les missions, l'évolution de carrière, la rémunération, les épreuves et le programme) sur le site de l'Académie d'AMIENS :

<http://www.ac-amiens.fr>

rubrique « Recruter » puis « Administration, comptabilité, gestion et finances »